

RÈGLES DE SÉCURITÉ

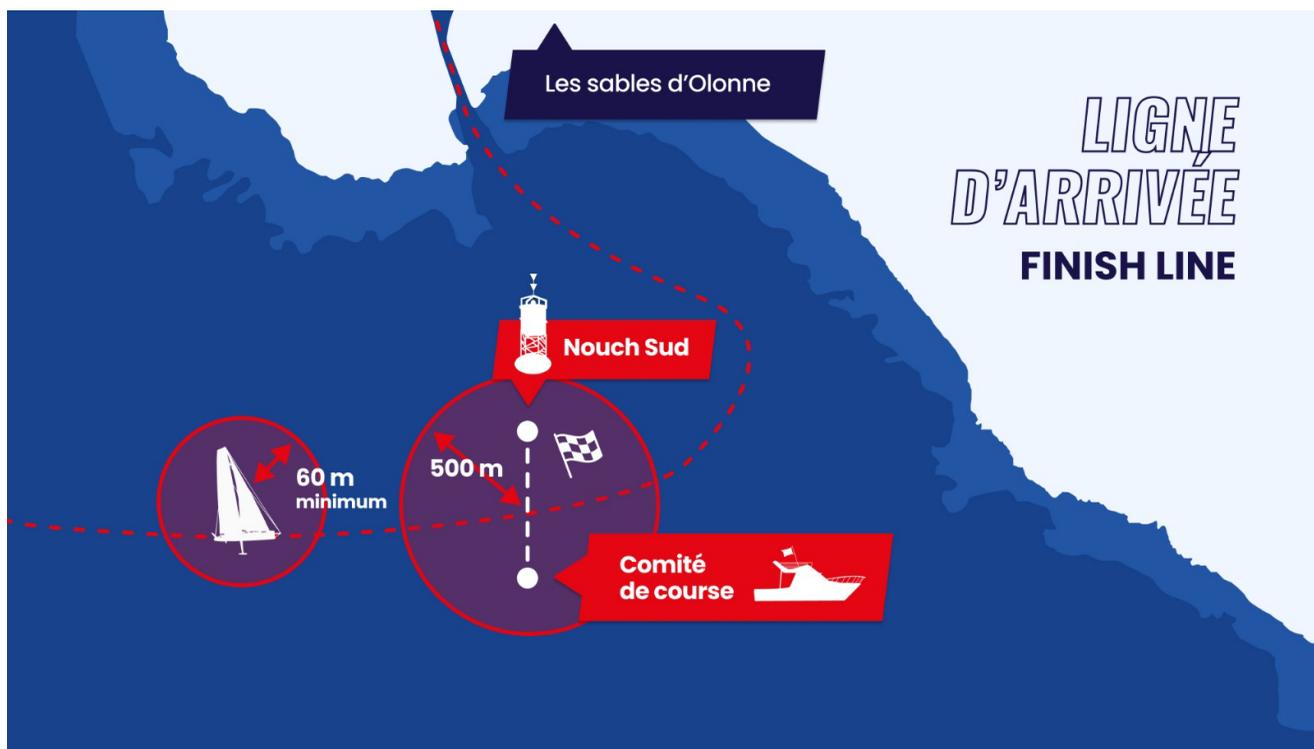
**VENDÉE
GLOBE**
LES SABLES D'OLONNE



PLAISANCIERS

ARRIVÉE AUX SABLES D'OLONNE

Zones réglementées définies par la Préfecture Maritime pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la course.



- ❌ N'entrez jamais dans les zones interdites.
- ❌ N'évoluez jamais devant les concurrents.
- ❌ Ne vous approchez jamais à moins de 60m minimum d'un concurrent (les accélérations et changements de cap sont rapides et violents).
- ❌ Ne sortez jamais seul en mer, restez vigilant, demandez à votre équipage de surveiller le plan d'eau à vos côtés.
- ❌ Dès lors que le cortège officiel accompagnant le voilier engage le chenal d'accès au port des Sables d'Olonne, celui-ci ne sera plus accessible aux plaisanciers le temps de l'arrivée du cortège au ponton du port Olona.
- ✅ Suivez les instructions données par les semi-rigides d'encadrement avec flammes rouges SAFETY.
- ✅ Évoluez à des vitesses adaptées aux circonstances, ralentissez toujours dans les zones à fort trafic.
- ✅ Soyez en règle avec la réglementation en vigueur : armement de sécurité, nombre maximum de personnes embarquées.
- ✅ Portez un gilet de sauvetage et le coupe-circuit en permanence.
- ✅ Munissez-vous de vêtements adaptés aux conditions hivernales.
- ✅ Renseignez-vous sur les conditions météorologiques avant votre sortie.
- ✅ Restez en veille VHF sur le Canal 16.
- ✅ Vérifiez vos feux de navigation en cas d'arrivée nocturne.

Retrouvez toutes les infos sur le site internet www.vendeeglobe.org ou en scannant ce QR code

